Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE CHARGÉ
DE L'EMPLOI

REFERENTIEL DE CERTIFICATION

DU TITRE PROFESSIONNEL

CARRELEUR

Niveau V

Site : http://travail-emploi.gouv.fr/

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CARR	RC	TP-00044	08	06/04/2016	27/09/2016	1/30

1. Références de la spécialité

Intitulé du titre professionnel : CARRELEUR
Sigle du titre professionnel : CARR
Niveau : V
Code(s) NSF : 233s - Exécution des travaux de finition : plâtrerie, peinture, carrelage, installations sanitaires, plomberie
Code(s) ROME : F1608
Formacode : 22440
Date de l'arrêté : 21/03/2016
Date de parution au JO de l'arrêté : 06/04/2016
Date d'effet de l'arrêté : 24/05/2016

2. Modalités d'évaluation du titre professionnel

(Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi)

2.1. Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).

b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.

c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

2.2. Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

a) Du livret de certification au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

2.3. Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un jury au vu :

a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).

b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.

c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

2.4. Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou justifiant de 3 ans d'expérience dans le métier visé pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :

a) Du titre professionnel obtenu.

b) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).

c) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.

d) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

e) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité du CCS visé.

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le RC comme partie de la session du titre, du CCP ou du CCS, est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury, et le centre organisateur.

3 Dispositif d'évaluation pour la session du titre professionnel CARR

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Construire des supports neufs et préparer des supports existants en vue d'une pose collée de carreaux céramiques Poser des matériaux d'interposition et coller au mur des carreaux céramiques Poser des matériaux d'interposition et réaliser la pose scellée de carreaux céramiques	08 h 30 min	A partir de documents de travail (plan / descriptif), le candidat construit un support type muret en retour d'angle sur lequel il réalise une pose collée de carreaux céramiques. Dans l'encombrement de ce muret, le candidat effectue la pose de matériaux d'interposition et la pose scellée de carreaux céramiques.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Sans Objet		Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Construire des supports neufs et préparer des supports existants en vue d'une pose collée de carreaux céramiques Poser des matériaux d'interposition et coller au sol des carreaux céramiques Poser des matériaux d'interposition et coller au mur des carreaux céramiques Poser des matériaux d'interposition et réaliser des chapes talochées et lissées	00 h 30 min	Questionnaire écrit.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans Objet		Sans objet
Entretien final		00 h 25 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel. (d'une durée de 10 minutes)
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	09 h 25 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :
Le candidat se présente à la session de validation avec sa tenue de travail (veste, pantalon) et ses chaussures de sécurité.

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :
Le questionnaire est organisé pour tous les candidats en simultané en présence d'un surveillant.

Précisions pour le candidat VAE :
Le candidat se présente à la session de validation avec sa tenue de travail (veste, pantalon) et ses chaussures de sécurité.

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réaliser la pose collée au sol et au mur de carreaux céramiques					
Construire des supports neufs et préparer des supports existants en vue d'une pose collée de carreaux céramiques	les consignes générales données par le plan sont respectées l'aplomb, le niveau, la planéité du support construit sont conformes à la réglementation la finition de la construction permet la pose collée de carreaux céramiques dans de bonnes conditions le choix du produit de préparation est adapté aux différents supports la préparation et la mise en œuvre des produits d'adaptation de supports respectent les prescriptions les normes en matière d'adaptation des supports existants sont connues	☒	☐	☒	☐
Poser des matériaux d'interposition et coller au sol des carreaux céramiques	les principes d'implantation sont connus les notions de compatibilité des supports horizontaux existants avec une pose collée de carreaux céramiques au sol sont connues le mode opératoire de réalisation de pose collée de carreaux céramiques au sol est maitrisé les prescriptions des fabricants concernant la préparation et le mode opératoire de mise en œuvre des matériaux d'interposition sont connues	☐	☐	☒	☐
Poser des matériaux d'interposition et coller au mur des carreaux céramiques	les consignes générales données par le plan sont respectées les qualités techniques du mur carrelé (niveau, planéité) ainsi que des travaux de finition (pose des profilés, jointoiement) respectent les seuils de recevabilité de la profession les prescriptions des fabricants concernant la préparation et le mode opératoire de mise en œuvre des matériaux d'interposition sont connues	☒	☐	☒	☐

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réaliser des chapes traditionnelles et la pose scellée de carreaux céramiques					
Poser des matériaux d'interposition et réaliser des chapes talochées et lissées	la préparation et la mise en œuvre des produits d'interposition respectent les prescriptions des fabricants les normes de préparation et de mise en œuvre de la chape sont connues les normes de tolérance (niveau/planéité) de la chape finie sont connues	☐	☐	☒	☐
Poser des matériaux d'interposition et réaliser la pose scellée de carreaux céramiques	les consignes générales données par le plan sont respectées la préparation et la mise en œuvre des produits d'interposition respectent les prescriptions des fabricants les normes de préparation et de mise en œuvre du mortier de pose sont respectées l'implantation des carreaux est pertinente les carreaux céramiques sont scellés correctement (test d'arrachement) les normes de tolérance (niveau/planéité) de l'ensemble sont conformes à la réglementation les travaux de finition (pose des accessoires, jointoiement) sont conformes	☒	☐	☐	☐
Obligations règlementaires le cas échéant :					

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Travailler en équipe	Poser des matériaux d'interposition et réaliser des chapes talochées et lissées
	Poser des matériaux d'interposition et réaliser la pose scellée de carreaux céramiques
Mettre en œuvre des modes opératoires	Construire des supports neufs et préparer des supports existants en vue d'une pose collée de carreaux céramiques
	Poser des matériaux d'interposition et coller au mur des carreaux céramiques
	Poser des matériaux d'interposition et coller au sol des carreaux céramiques
	Poser des matériaux d'interposition et réaliser des chapes talochées et lissées
	Poser des matériaux d'interposition et réaliser la pose scellée de carreaux céramiques
Organiser, préparer une action	Construire des supports neufs et préparer des supports existants en vue d'une pose collée de carreaux céramiques
	Poser des matériaux d'interposition et coller au mur des carreaux céramiques
	Poser des matériaux d'interposition et coller au sol des carreaux céramiques
	Poser des matériaux d'interposition et réaliser des chapes talochées et lissées
	Poser des matériaux d'interposition et réaliser la pose scellée de carreaux céramiques

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre CARR

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 25 min

4.2. Protocole d'intervention du jury :

Le jury corrige le questionnaire complété par le candidat. Il évalue la production réalisée lors de la mise en situation professionnelle en dehors de toute présence.

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Un surveillant est présent pendant le questionnaire professionnel et la mise en situation professionnelle.



REFERENTIEL DE CERTIFICATION

DES CERTIFICATS

DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

CARRELEUR

CCP

Réaliser la pose collée au sol et au mur de carreaux céramiques

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Poser des matériaux d'interposition et coller au mur des carreaux céramiques Construire des supports neufs et préparer des supports existants en vue d'une pose collée de carreaux céramiques	04 h 10 min	A partir de documents de travail (plan/descriptif), le candidat construit un support type muret sur lequel il réalise une pose collée de carreaux céramiques.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Sans Objet		Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Poser des matériaux d'interposition et coller au mur des carreaux céramiques Poser des matériaux d'interposition et coller au sol des carreaux céramiques Construire des supports neufs et préparer des supports existants en vue d'une pose collée de carreaux céramiques	00 h 20 min	Questionnaire écrit.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans Objet		Sans objet
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	04 h 30 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :
Le candidat se présente à la session de validation avec sa tenue de travail (veste, pantalon) et ses chaussures de sécurité.

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :
Le questionnaire est organisé pour tous les candidats en simultané en présence d'un surveillant.

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Réaliser la pose collée au sol et au mur de carreaux céramiques

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 00 min

Protocole d'intervention du jury :
Le jury est présent pendant la dernière heure de la mise en situation professionnelle du candidat.
Il observe le comportement professionnel du candidat. Le jury ne doit pas intervenir auprès du candidat (pas de questionnement ni de remarques).
Ensuite, il évalue la production du candidat en dehors de toute présence.
Le jury corrige le questionnaire professionnel.

Conditions particulières de composition du jury :
Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP
Un surveillant est présent durant la passation du questionnaire professionnel par les candidats et pendant la durée de la mise en situation professionnelle où le jury n'est pas présent (au démarrage et pour une durée de 3h10 min).

CCP

Réaliser des chapes traditionnelles et la pose scellée de carreaux céramiques

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Poser des matériaux d'interposition et réaliser la pose scellée de carreaux céramiques	04 h 15 min	A partir de documents de travail (plan/descriptif), le candidat réalise une pose scellée de carreaux céramiques associée à la pose d'un matériau d'interposition.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Sans Objet		Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Poser des matériaux d'interposition et réaliser des chapes talochées et lissées	00 h 10 min	Questionnaire écrit.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans Objet		Sans objet
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	04 h 25 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :
Le candidat se présente à la session de validation avec sa tenue de travail (veste, pantalon) et ses chaussures de sécurité.

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :
Le questionnaire est organisé pour tous les candidats en simultané en présence d'un surveillant.

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Réaliser des chapes traditionnelles et la pose scellée de carreaux céramiques

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 00 min

Protocole d'intervention du jury :
Le jury est présent pendant la dernière heure de la mise en situation professionnelle du candidat.
Il observe le comportement professionnel du candidat. Il ne doit pas intervenir auprès du candidat (pas de questionnement ni de remarques). Ensuite, il évalue la production du candidat en dehors de toute présence.
Le jury corrige le questionnaire professionnel.

Conditions particulières de composition du jury :
Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP
Un surveillant est présent durant la passation du questionnaire professionnel par les candidats et pendant la durée de la mise en situation professionnelle où le jury n'est pas présent (au démarrage et pour une durée de 3h15 min).

Annexe 1

Plateau technique d'évaluation

CARRELEUR

Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	Local ou atelier permettant l'implantation d'autant de postes de travail que de candidats.	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention. Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention. Le sol de l'atelier devra être à base ciment (béton surfacé/chape) et être plan et de niveau. Les surfaces de travail devront être matérialisées par traçage au sol avec accès et voies de circulation.
Questionnaire professionnel	Une salle équipée de tables et de chaises en quantité suffisante pour accueillir les candidats et le surveillant.	Le positionnement des tables et des chaises doit permettre la confidentialité des productions de chaque candidat.
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises. Un local fermé équipé de tables et de chaises pour accueillir le candidat et le jury.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges. Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.

Ressources (pour un candidat)
Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.
Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	Emprise au sol : 2,50 m par 2,50 m.	1	La surface de travail devra être matérialisée au préalable à l'épreuve.
Outils / Outillages	1	Scie manuelle au carbure de tungstène pour béton cellulaire.	1	Sans objet
	1	Auge caoutchouc 410 x 320.	1	Sans objet
	1	Balai coco.	2	Sans objet
	1	Batte de carreleur.	1	Sans objet
	1	Brouette.	2	Sans objet
	1	Caisse à outils.	1	Sans objet
	1	Cisaille pour profilés PVC.	4	Sans objet
	1	Cordeau à tracer.	1	Sans objet
	1	Couteau à lame rétractable (cutter).	1	Sans objet
	1	Crayon de maçon.	1	Sans objet
	1	Disqueuse diamètre 125 mm équipée d'un disque à matériaux.	8	Sans objet
	1	Ensemble kit à joints.	8	Sans objet
	1	Eponge.	1	Sans objet
	1	Equerre à talon.	1	Sans objet
	1	Equerre de maçon.	1	Sans objet

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Fil à plomb.	1	Sans objet
	1	Hachette de carreleur.	1	Sans objet
	1	Jeu de 2 feuillards de 1 ml.	1	Sans objet
	1	Jeu de couteaux à enduire de 100 et 160 mm.	1	Sans objet
	1	Jeu de peignes à colle de 6 et 8 mm.	1	Sans objet
	1	Jeu de règles alu de 1,50 et 2,00 ml.	1	Sans objet
	1	Jeu de taloches plastiques 28 x 42 et 18 x 27.	1	Sans objet
	1	Machine coupe carreaux (carrelette).	8	La machine doit permettre de couper des carreaux de 50 cm minimum.
	1	Maillet en caoutchouc.	1	Sans objet
	1	Massette.	1	Sans objet
	1	Mètre à ruban.	1	Sans objet
	1	Niveau antichoc de 60 cm.	1	Sans objet
	1	Peigne à colle pour bloc de béton cellulaire.	1	Sans objet
	1	Pelle.	1	Sans objet
	1	Pierre de carborundum.	1	Sans objet
	1	Raclette à joints de faïence.	1	Sans objet
	1	Rallonge électrique de 25 ml.	8	Sans objet
	1	Seau en caoutchouc.	1	Sans objet

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Tenaille russe.	1	Sans objet
	1	Truelle carrée.	1	Sans objet
	1	Truelle de cimentier.	1	Sans objet
	1	Truelle langue de chat.	1	Sans objet
Équipements de protection individuelle (EPI) ou collective	1	Gants de manutention.	1	Sans objet
	1	Genouillères en caoutchouc.	1	Peuvent être remplacées par pantalon équipé de genouillères intégrées.
	1	Lunettes de sécurité.	1	Sans objet
Matières d'œuvre	1	0,100 m³ de sable 05.	1	Sans objet
	1	1,5 m² de carrelage mural de dimensions 20 x 20 ou 15 x 15 ou 20 x 25.	1	Sans objet
	1	2 kg de produit à joints de carrelage de sol.	1	Sans objet
	1	2 kg de produit à joints de carrelage mural.	1	Sans objet
	1	2 m² de carrelage de sol de dimensions 20 x 20 ou 30 x 30 ou 33,5 x 33,5.	1	Sans objet
	1	2 m² de polyane.	1	Sans objet
	1	2,50 ml de joint périphérique mousse	1	Sans objet
	1	3 m² de bloc de béton cellulaire 62,5 x 50 x 10 (9 unités).	1	Sans objet
	1	3 ml d'adhésif de protection.	1	Pour maintien du polyane au mur.
	1	35 kg de ciment CEM B 32,5 R.	1	1 sac de 35 kg.
	1	4 kg de mortier colle à béton cellulaire.	1	Sans objet

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	5 kg d'adhésif pour collage de la céramique murale	1	Sans objet
	1	Profilé d'angle PVC Longueur 2,50 m + accessoire d'angle associé.	1	A adapter à l'épaisseur du carreau.

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel CARRELEUR est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

	CARRELEUR **Arrêté du 29/04/2011**		**CARRELEUR** **Arrêté du 21/03/2016**
CCP	Réaliser la pose collée au sol et au mur de carreaux céramiques	CCP	Réaliser la pose collée au sol et au mur de carreaux céramiques
CCP	Réaliser la pose scellée de carreaux céramiques	CCP	Réaliser des chapes traditionnelles et la pose scellée de carreaux céramiques

Annexe 3

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel de certification (RC)

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel de certification.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel de certification. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet…) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :
La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;
La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.
Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

****

Reproduction interdite
Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle
"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."



Réalisé par l'AFPA pour le compte de l'Etat